



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 136-2019

AVIS est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement # 136-2019 décrétant l'acquisition de deux camions dix (10) roues et des équipements à neige, une dépense et un emprunt au montant de 716 000 \$ a été adopté selon la procédure suivante :

Avis de motion : 18 février 2019

Dépôt et présentation du projet de règlement : 18 février 2019

Adoption du règlement : 4 mars 2019

Approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble de la Ville : 14 mars 2019

Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) : 3 mai 2019

QUE ce règlement peut être consulté durant les heures régulières du bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Le règlement # 136-2019 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 8 mai 2019.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant les sujets précités à la page ___ de l'édition du 8 mai 2019 du journal Accès, le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'hôtel de ville à la date précitée et diffusée sur le site Internet municipal.

Judith Saint-Louis